INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

PROCÈS-VRBAL de la séance du Conseil municipal de Saint-Fabien-de-Panet, tenue le 7 août 2023 à 19h30, à la salle du Conseil municipal à laquelle sont présents :

N° de résolution ou annotation

MM.	Laurent	Laverdière,	Maire
	Jean	Doyon,	Conseiller
	Dominic	Gonthier,	Conseiller
	Michaël	Mailhot	Conseiller
Mmes	Alice	Lenoir	Conseillère
	Gladys	Mercier,	Conseillère
	~~Stéphanie~~	~~Roy,~~	~~Conseillère~~

Madame Stéphanie Roy et monsieur Michaël Mailhot sont absents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

FORMANT QUORUM, la séance est ouverte à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Laurent Laverdière, Maire. Madame Annick Grégoire-Bégin fait fonction de greffière-trésorière;

23-08-158 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR, Mme Alice Lenoir, APPUYÉ PAR, Mme Dominic Gonthier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant dont les points « AUTRES SUJETS » demeurent ouverts pour la durée de la séance;

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.0 LÉGISLATION

3.1 Avis de motion du Règlement 359-2023 Règlement de démolition d'immeubles et dépôt du projet de règlement **(Résolution)**;

4.0 ADMINISTRATION

4.1 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juillet 2023 **(Résolution)**;

4.2 Adoption des déboursés et comptes à payer **(Résolution)**;

4.3 Report de la séance du 5 septembre au lundi suivant le 11 septembre;

4.4 Poteau électrique dans l'emprise du rang St-Armand

4.5 Planitaxe- Offre de service (Résolution);

4.6 GDR Technologies – Soumission (Résolution);

4.7 Dépôt du rapport budgétaire au 30 juin 2023 (Résolution);

4.8 Logiciel CIM- Licences de Chiens (Résolution);

4.9 Colloque de zone (Résolution);

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

4.10 Mandat pour 3 relevé sanitaire- EBP ECOSOL (Résolution)

4.11 Cirage Salle (Résolution);

4.12 Nouvelle aide en inspection, madame Mélissa Gagné de la MRC (Résolution);

5.0 SUIVI

5.1 Piscine – Offre d'emploi
5.2 Hydro-Québec (promoteur pour installation de ligne électrique) ;
5.3 Nouveaux-Horizons ;
5.4 Subvention Hydro-Québec (1 297,19$)

6.0 INFORMATION DU MAIRE

7.0 CORRESPONDANCE

7.1 Pancarte de vitesse – Demande d'une citoyenne;

8.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.0 TRANSPORT

9.1 Entretien chemin d'été (Résolution);

10.0 HYGIÈNE DU MILIEU

11.0 SANTÉ ET BIEN ÊTRE

12.0 POLITIQUE FAMILIALE

13.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

14.0 LOISIRS ET CULTURE

14.1 Fête de la famille- 26 AOÛT 2023;
14.2 Pumptrack;

15.0 AUTRES SUJETS

15.1 _____

15.2 _____

15.3 _____

15.4 _____

16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

17.0 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

23-08-159 **AVIS DE MOTION -RÈGLEMENT 359-2023 RÈGLEMENT DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES ET DÉPÔT DU PROJET**

Je soussignée, Alice Lenoir, conseillère donne avis par les présentes qu'il sera soumis lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement portant le #359-2023 règlement de démolition d'immeubles et dépôt du projet de règlement.

ADOPTÉE

23-08-160 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 2023**

ATTENDU QU'UNE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Alice Lenoir, APPUYÉ PAR M. Dominic Gonthier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire 3 juillet 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

23-08-161 **ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Gladys Mercier, APPUYÉ PAR M. Jean Doyon ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la greffière-trésorière à payer les factures et les déboursés qui sont inscrits au rapport détaillé et qui a été remis par la secrétaire-trésorière aux membres du conseil, totalisant un montant de 78 492,52$.

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussignée, Annick Grégoire-Bégin, greffière-trésorière, de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, certifie que la municipalité dispose des crédits pour acquitter les factures et déboursés dans le rapport remis aux membres du conseil. (Règlement # 297-2007).

Annick Grégoire-Bégin

Annick Grégoire-Bégin
Directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉE

23-08-162 **REPORT DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE SEPTEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT QUE les vacances estivales sont présentement en cours et que divers point ne pourrait être traitée si la séance du conseil de septembre n'est pas retardée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Alice Lenoir, APPUYÉ PAR M. Jean Doyon ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

DE REPORTER la date de la réunion du conseil municipal prévue initialement le 5 septembre 2023 est retardée au lundi 11 septembre 2023;

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

23-08-163 **DEMANDE D'INSTALLATION DE POTEAUX ÉLECTRIQUES DANS L'EMPRISE DU RANG SAINT-ARMAND**

CONSIDÉRANT que la Municipalité à reçu une demande de monsieur Steve Pépin propriétaire d'une érablière dans le rang Saint-Armand pour installer des poteaux électriques dans l'emprise du rang sur une longueur approximative de 1 kilomètre ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Gladys Mercier et appuyé par monsieur Dominic Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet accepte la demande de monsieur Pépin aux conditions suivantes :

- L'entretien des installations situées dans l'emprise de la Municipalité devra être à la charge de monsieur Steve Pépin ou aux propriétaire subséquent et le tout plus amplement décrit à une servitude qui sera constitué et ce aux frais de monsieur Pépin ;

- Monsieur Pépin devra accepter s'il en reçoit la demande à ce qu'autre propriétaire puisse se raccorder aux installations de monsieur mais aux conditions établis par monsieur Pépin ;

- Une assurance responsabilité devra être détenu par le propriétaire et ce en tout temps ;

- Tous les frais de notaire et d'arpenteur-géomètre seront à la charge de monsieur Pépin ;

QUE la Municipalité mandate monsieur Laurent Laverdière, maire et madame Annick Grégoire-Bégin, directrice-générale à signer tous documents nécessaires à la création de la servitude ou à la réalisation du projet.

ADOPTÉE

23-08-164 **PLANITAXE -OFFRE DE SERVICE**

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale a reçu une offre de service de PANITAXE (ETHIER AVOCATS INC.) pour l'analyse du système de taxes à la consommation relié principalement aux TPS et TVQ et la révision de la comptabilité reliée aux taxes;

CONSIDÉRENT QUE l'offre de service mentionne que la Municipalité devra versé une commission de 35%, calculés en fonction des montants récupérés des autorités fiscales, en capital et intérêts et dans le cas d'absences de montants réclamés et accordés à la Municipalité, il n'y aura aucun frais ou déboursés à payer en faveur de Planitaxe;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Doyon, APPUYÉ PAR Mme Gladys Mercier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER l'offre de service de Planitaxe.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

23-08-165 **GDR TECHNOLOGIE**

ATTENDU QUE la Municipalité à reçu une offre pour un nouveau logiciel qui sert spécifiquement pour le suivi de l'état des infrastructures;

ATTENDU QUE cela permettrait aux employés d'effectuer un suivi des infrastructures et que cela éviterait que l'information soit perdue dans le cas de départ d'un employé;

IL EST PROPOSÉ PAR, Mme Gladys Mercier, APPUYÉ PAR M. Jean Doyon, ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER l'offre de services pour la Mise en route de base et représente un montant de 2 299,50$ avant taxes et l'abonnement annuel représente un montant de 2 355,03$ avant taxes et payable à chaque année.

ADOPTÉE

23-08-166 **DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARATIF AU 30 JUIN 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Alice Lenoir, APPUYÉ par M. Dominic Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER le dépôt des rapports budgétaires comparatifs au 30 juin 2023.

ADOPTÉE

23-08-167 **LOGICIEL CIM-LICENCES DE CHIENS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise le logiciel CIM;

CONSIDÉRANT QUE CIM offre un nouveau module relativement à l'émission des licences de chiens et ce pour le prix de 245$ avant taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR, Mme Alice Lenoir, APPUYÉ PAR, Mme Gladys Mercier r ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

DE REFUSER l'offre d'achat du nouveau module relativement aux chiens.

ADOPTÉE

23-08-168 **COLLOQUE DE ZONE**

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale est à notre emploi depuis près de 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE le domaine municipal évolue rapidement et que des formations sont requises pour ce tenir à jour;

IL EST PROPOSÉ PAR, M. Dominic Gonthier, APPUYÉ PAR, Mme Alice Lenoir ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

D'ACCEPTER que la Directrice générale participe à ce colloque dont les frais d'inscription sont de 120$ avant taxes ainsi que l'hébergement au coût de 134$ avant taxes et par le fait même accepte que le bureau soit fermé jeudi le 14 septembre 2023.

ADOPTÉE

N° de résolution ou annotation

23-08-169

AUTORISATION À L'ENTREPRISE EBP ECOSOL À EFFECTUER DES TRAVAUX D'INSPECTION SANITAIRE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES SUR TROIS PROPRIÉTÉS PRIVÉES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN-DE-PANET

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet à reçu des lettres du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques indiquant que La Direction du contrôle environnemental de la Région de Chaudière-Appalaches avec reçu des plaintes pour quelques propriétés relativement au *Règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R-22)*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet à le devoir et l'obligation de faire respecter sur son territoire le *Règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R-22)* en vertu de l'article 88 de ce même règlement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté l'entreprise EBP ECOSOL afin de procéder sur trois résidences de son territoire à l'inspection et à la vérification de la conformité des installations septiques aux dispositions normatives du *Règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R-22)*;

Il est proposé par Madame Gladys Mercier Appuyé par madame Alice Lenoir et résolu à la l'unanimité des conseillers présent;

Que la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet autorise l'entreprise EBP ECOSOL et toute personne sous son autorité à pénétrer sur tous sur les terrains ou dans tous les édifices de l'ensemble de son territoire dans le cadre de l'exercice de ses fonctions conformément à l'article 119.0.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (a-19.1) afin de réaliser son mandat octroyer par la municipalité, qui se décrit comme suit :

- Procéder à l'inspection et la vérification de la conformité des installations septiques aux dispositions normatives du *Règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R-22) pour 3 résidences;*

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'entreprise EBP ECOSOL.

ADOPTÉE

23-08-170

CIRAGE DU PLANCHER DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le plancher de la salle communautaire n'a pas été ciré depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le plancher de la salle est difficile à entretenir sans cette cire;

IL EST PROPOSÉ PAR, Mme Gladys Mercier, APPUYÉ PAR, Mme Alice Lenoir ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER l'offre de monsieur Jean Bernatchez qui ferais le nettoyage et le cirage de la salle pour un montant de 2 900$ avant taxes;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

ADOPTÉE

23-08-171

N° de résolution ou annotation

DÉSIGNATION D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ – INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET ADJOINTS

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la MRC de Montmagny concernant l'utilisation de ressources humaines pour le traitement de divers dossiers, notamment en matière d'urbanisme, d'environnement, etc. ;

CONSIDÉRANT que l'émission des permis à l'égard des règlements d'urbanisme, du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (c. Q-2, r.22) et du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (c. Q-2, r.35.2) sont confiées à la MRC de Montmagny dans le cadre de cette entente ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet par résolution avait désigné madame Lili Tanguay à titre d'officier municipal responsable de l'application de la règlementation d'urbanisme et de la règlementation régissant la mise en place des installations septiques et des puits d'alimentation en eau potable ;

CONSIDÉRANT que madame Mélissa Gagné est maintenant principalement affectée à ces fonctions à la MRC de Montmagny ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Alice Lenoir et appuyé par monsieur Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet désigne désormais, madame Mélissa Gagné inspectrice principale et fonctionnaire désigné, et en son absence mesdames Aminata Ongoiba, Valérie Gagné et Lili Tanguay et Caroline Dumont étant inspectrices en bâtiment, monsieur Frédéric Fortier et monsieur Samuel Surprenant, conseiller en urbanisme, à titre d'inspecteur-adjoint et fonctionnaire désigné adjoint chargé, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, de l'émission des permis à l'égard des règlements d'urbanisme, du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (c. Q-2, r.22) et du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (c. Q-2, r.35.2) à être délivrés sur son territoire ;

QUE Mme Mélissa Gagné, et en son absence Valérie Gagné, Aminata Ongoiba, Lili Tanguay Caroline Dumont, Frédéric Fortier et Samuel Surprenant soient autorisés à appliquer les règlements municipaux sur les animaux et sur les nuisances ;

QUE Mme Mélissa Gagné, et en son absence Valérie Gagné, Aminata Ongoiba, Lili Tanguay Caroline Dumont, Frédéric Fortier et Samuel Surprenant soient autorisés à délivrer des avis et des constats d'infraction pour toute contravention dont ils ont charge d'application ;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à Mme Mélissa Gagné, Valérie Gagné, Aminata Ongoiba, Lili Tanguay Caroline Dumont, Frédéric Fortier et Samuel Surprenant à la MRC de Montmagny de même qu'au directeur adjoint à l'aménagement

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

SUIVIS

PISCINE -OFFRE D'EMPLOI

M. le Maire nous informe que nous entamons déjà la recherche d'un sauveteur pour la piscine municipale et ce pour l'été 2024.

HYDRO-QUÉBEC (PROMOTEUR POUR INSTALLATION DE LIGNE ÉLECTRIQUE

M. le Maire nous informe que suite à des discussions avec Hydro-Québec que si la Municipalité serait promoteur pour l'installation de ligne électrique cela représenterait une somme de 83 000$ pour 1 kilomètre et qu'à chaque nouvelle propriété qui se raccorderait à cette ligne, une somme de 8 300$ $ serait remis à la Municipalité.

Nouveau-Horizons

M. le Maire nous informe que l'ouverture du programme pour nouveau Horizons aura lieu le 1er août au 14 septembre 2023.

SUBVENTION HYDRO-QUÉBEC

M. le Maire nous informe avoir reçu un montant 1 297,19$ de la part d'Hydro-Québec pour l'isolation de la toiture de la boulangerie.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu une demande d'une citoyenne pour que nous installions une pancarte dans le but de réduire la vitesse dans la Municipalité. Pour l'instant la Municipalité a décidé de refuser cette demande.

TRANSPORT

23-08-172 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reçoit une aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT QUE l'une des modalités de ce programme mentionne que le 2/3 de cette aide doit être investi dans les chemins durant l'été et non pour le déneigement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Doyon, APPUYÉ PAR M. Dominic Gonthier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'AFFECTER une somme de 68 000$ du surplus non affecté pour l'entretien des chemins et ce dans le but de respectés les modalités du programme;

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Le maire nous informe que la fête de la famille aura lieu le 26 août 2023 derrière l'Église.

M. le maire nous informe que nous sommes toujours en démarche pour la création d'un pumptrack.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

PÉRIODES DE QUESTIONS

23-08-173
N° de résolution
ou annotation

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR, M. Jean Doyon, APPUYÉ PAR M. Dominic Gonthier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

DE LEVER la séance du conseil municipal du 7 août 2023, à 20h35.

ADOPTÉE

En signant le présent procès-verbal, le Maire est réputé avoir signé chacune des résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Laurent Laverdière,
Maire

Annick Grégoire-Bégin,
Directrice générale et greffière-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SÉCR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation